

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 30 NOVEMBRE 2010 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"COEUR DU VAR"**

---

**PRESENTS:**

**BESSE** : Claude PONZO - Yves FABRE – Hélène ALVE

**CABASSE** : Jean Claude GIBERT – Chantal NICOLAS

**LE CANNET DES MAURES** : Jean Luc LONGOUR – André DEL PIA – Richard SPINOSA

**CARNOULES** : Henri CEZE – Frédéric JONCOUR

**FLASSANS SUR ISSOLE** : Bernard FOURNIER – Franck GUALCO

**GONFARON** : Yves ORENGO – Henri GARCIN – Jean Pierre GARCIA – Daniel ROGER

**LE LUC** : André RAUFAST – Alain MEUNIER – Thierry BRUNET – Mireille BACCINO ROLLEY - Claire COULMAIN

**LES MAYONS** : Guy VERGARI – Claude JAUFFRET

**PUGET VILLE** : Max BASTIDE – Raymond PERELLI – Odile VIES – Jean AUTRAN

**LE THORONET** : Gabriel UVERNET – Eric GARCIA – Guy HILY

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 30

Quorum atteint

**EXCUSES**

**CABASSE** : Régis DUFRESNE

**LE CANNET DES MAURES** : Valérie VESCOVI

**FLASSANS** : Jean-Louis PORTAL

**Madame CHAIX** : Receveur Syndical

**Paul DENIS** : Conseiller Général du canton de Besse

**AUTRES PARTICIPANTS**

**Christian GERARD** : Directeur Général des Services Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 15.

**Claude PONZO, Président**, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Il excuse Régis DUFRESNE, Valérie VESCOVI, Jean-Louis PORTAL, Madame CHAIX et Paul DENIS qui ne peuvent être présents ce soir.

**1 – ADMINISTRATION : C. PONZO**

**1.1 – Désignation du secrétaire de séance**

**Claude PONZO**, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires.

**Il propose Yves ORENGO, Vice Président, Maire de Gonfaron**

<b><u>VOTE</u></b>			
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>			

### **1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 21 Septembre 2010**

**Claude PONZO**, Président indique que le compte rendu du Conseil Communautaire du **21 Septembre 2010** a été adressé aux délégués.  
Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>		

### **1.3 – Lieu de la prochaine réunion**

**Claude PONZO**, Président pense qu'il convient de fixer le lieu du prochain Conseil Communautaire. Il propose le siège communautaire.

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>		

### **1.4 – Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec l'ASL Suberaie Varoise**

**Claude PONZO**, Président rappelle que par délibération **N°2008/117 du 02 Décembre 2008**, le Conseil Communautaire a autorisé la convention de mise à disposition de locaux, pôle forêt Bâtiment A avec **l'ASL Suberaie Varoise**.

La mise à disposition de locaux portait sur un bureau double (43 m<sup>2</sup>) et un bureau simple (21 m<sup>2</sup>) soit une superficie totale de **64 m<sup>2</sup>**.

Par courrier du **09 Septembre 2010**, l'ASL Suberaie Varoise ne souhaite disposer plus que du bureau double (43 m<sup>2</sup>).

Un projet d'avenant a été établi (voir copie ci-joint) qui prend en compte cette modification de surface, le reste étant sans changement.

Cet avenant prendra effet au **01/01/2011**.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter l'avenant N°1 à la convention d'occupation du domaine public du 23 Octobre 2008 avec l'ASL Suberaie Varoise à compter du 01/01/2011.**
- **De l'autoriser à signer l'avenant correspondant et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

### **1.5 – Convention de mise à disposition de locaux avec Initiative**

**Claude PONZO**, Président rappelle que par délibération N°2009/17, le Conseil Communautaire a autorisé la mise à disposition de locaux dans l'espace Emploi Formation avec Initiative pour une durée de 2 ans.

Cet organisme effectue des prestations pour le compte de pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

Initiative nous a demandé le renouvellement de la convention pour l'année 2011.

Cette convention porte sur des locaux d'une superficie de **24,31 M<sup>2</sup>** pour un montant de loyer de **1 866.57 €**, les charges s'ajouteront à ce loyer.

Une proposition de convention a été établie.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver la convention avec Initiative pour l'année 2011 selon les conditions énoncées ci-dessus.**
- **De l'autoriser à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

#### VOTE

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

## 2 – FINANCES :

**Yves ORENGO**, Vice Président, Maire de Gonfaron, informe le Conseil Communautaire que les points suivants ont fait l'objet d'un examen en commission des finances le **02 Novembre 2010** et en bureau le **09 Novembre 2010**.

### 2.1 – Décision modificative N°1 Exercice 2010 – Budget principal

#### I. FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **182 400€**, ce qui représente 2,3 % du budget primitif 2010.

**Yves ORENGO** donne le détail des principales modifications du BP 2010.

#### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	:	<b>+ 182 400€</b>
<b><u>CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL</u></b>	:	<b>+ 94 001€</b>
6042 Achat prestations de services	:	- 100€
60611 Eau et Assainissement	:	+ 5 700€
60621 Combustibles	:	- 1 500€
60622 Carburants	:	+ 1 900€
60623 Alimentation	:	+ 800€
60631 Fournitures d'entretien	:	+ 101€
60633 Fournitures de voirie	:	+ 10 000€
60636 Vêtements de travail	:	+ 15 000€
6068 Autres matières et fournitures	:	- 20 000€
611 Contrats de prestations de services	:	+ 19 000€
61521 Entretien de terrains	:	- 22 500€
61522 Entretien de bâtiments	:	+ 4 000€
61551 Entretien matériel roulant	:	+ 11 000€
61558 Entretien autres biens mobiliers	:	+ 3 000€
617 Etudes et recherches	:	+ 3 500€
6184 Versement à des organismes de formation	:	+ 3 600€
6185 Frais de colloques et séminaires	:	+ 500€
6188 Autres frais divers	:	+ 9 300€
6226 Honoraires	:	+ 5 000€
6231 Annonces et insertions	:	+ 2 300€
6236 Catalogues et imprimés	:	- 1 000€
6237 Publications	:	+ 5 200€
6238 Divers	:	+ 2 500€
6248 Frais de transports divers	:	+ 4 400€
6251 Voyages et déplacements	:	+ 500€
6261 Frais d'affranchissement	:	+ 1 500€
6262 Frais de télécommunication	:	+ 1 200€
6281 Concours divers	:	+ 10 000€
6354 Droit d'enregistrement et de timbres	:	+ 600€
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	:	+ 500€
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	:	+ 18 000€
<b><u>CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL</u></b>	:	<b>+ 39 299€</b>
6332 Cotisations versées au FNAL	:	+ 14€
6338 Autres impôts, taxes et versements	:	+ 3 500€
64131 Personnel non titulaire rémunération	:	+ 24 830€
6451 Cotisations à l'URSSAF	:	+ 7 150€
6453 Cotisations aux Caisses de retraite	:	+ 650€

6454	Cotisation aux ASSEDIC	:	+	1 650€
6456	Versement au FNC Supplément familial	:	+	400€
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	:	+	105€
6475	Médecine du travail, pharmacie	:	+	1 000€

<b><u>CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT:</u></b>				<b>+ 40 000€</b>
023	Virement à la section d'investissement	:	+	40 000€

<b><u>CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE:</u></b>				<b>+ 8 100€</b>
658	Charges diverses de gestion courantes	:	+	8 100€

<b><u>CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES</u></b>				<b>+ 1 000€</b>
6615	Intérêts des comptes courants	:	+	1 000€

<b><u>RECETTES</u></b>				<b>+ 182 400€</b>
------------------------	--	--	--	-------------------

<b><u>CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES</u></b>				<b>+ 10 000€</b>
6419	Rembours. Sur rémunération du personnel	:	+	10 000€

<b><u>CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DOMAINE ET VENTE:</u></b>				<b>+ 24 900€</b>
706884	Autres redevances et droits autres organismes	:	+	4 000€
706885	Autres redevances et droits particuliers	:	+	15 000€
706886	Autres redevances et droits professionnels	:	+	5 900€

<b><u>CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES</u></b>				<b>+ 81 000€</b>
7311	Contributions directes	:	+	20 000€
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	:	+	50 000€
7331	Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères	:	+	11 000€

<b><u>CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u></b>				<b>+ 42 500€</b>
7411	D.G.F. dotation forfaitaire	:	+	18 000€
7473	Participation Département	:	+	10 000€
7478	Subventions Autres organismes publics	:	+	7 000€
74832	Attribution du fonds Taxe Professionnelle	:	+	1 000€
7488	Autres attributions et participations	:	+	6 500€

<b><u>CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE:</u></b>				<b>+ 4 500€</b>
752	Revenus des immeubles	:	+	1 000€
758	Produits divers de gestion courante	:	+	3 500€

<b><u>CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>				<b>+ 19 500€</b>
7788	Produits exceptionnels divers	:	+	19 500€

## **INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b>				<b>+ 895 700€</b>
------------------------	--	--	--	-------------------

<b><u>CHAPITRE 20 : IMMOBILISATION INCORP.</u></b>				<b>+ 12 000€</b>
202	Frais d'études d'élaboration documents d'urbanisme	:	+	160 000€
2031	Frais d'études de recherche	:	-	160 000€
205	Concessions et droits similaires, logiciels	:	+	12 000€

<b><u>CHAPITRE 21 : IMMOBILISATION CORPORELLES</u></b>				<b>+ 838 600€</b>
2135	Installations générales, agencements, aménagements	:	+	5 700€
2151	Réseaux de voirie	:	+	27 000€
2158	Autres installations matériels outillages techniques	:	+	152 300€
2182	Matériel de transport	:	+	639 000€

2183	Matériel de bureau et informatique	:	+ 10 800€
2184	Mobilier	:	+ 7 000€
2188	Autres immobilisations corporelles	:	+ 15 000€
<b><u>CHAPITRE 23 : IMMOBILISATION EN COURS</u></b>		:	<b>+ 27 100€</b>
2312	Terrains	:	+ 151 100€
2313	Constructions	:	- 20 000€
2315	Installations matériel et outillage techniques	:	- 104 000€
<b>RECETTES</b>		:	<b>+ 895 700€</b>
<b><u>CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FNT</u></b>		:	<b>+ 40 000€</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	:	+ 40 000€
<b><u>CHAPITRE 024 : PRODUIT DES CESSIONS</u></b>		:	<b>+ 418 000€</b>
024	Produit des cessions d'immobilisations	:	+ 418 000€
<b><u>CHAPITRE 10 : DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES</u></b>		:	<b>+ 62 000€</b>
10222	FCTVA	:	+ 62 000€
<b><u>CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		:	<b>+ 93 700€</b>
1322	Subventions équipement non transférable Région	:	+ 73 600€
1323	Subventions équipement non transférable Départem.	:	- 8 000€
1328	Subventions autres	:	+ 2 100€
1346	Participations pour voirie et réseaux	:	+ 26 000€
<b><u>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</u></b>		:	<b>+ 282 000€</b>
1641	Emprunts en euros	:	+ 282 000€

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter la décision modificative N°1 de l'exercice 2010 relative au budget principal telle que présentée ci-dessus, chapitre par chapitre de fonctionnement et d'investissement.**

**VOTE**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **2.2 – Réalisation d'un prêt de 1 152 000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur**

**Christian GERARD**, DGS, expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du transfert de la collecte des ordures ménagères la Communauté de Communes « Cœur du Var » doit faire l'acquisition de véhicules de collecte neufs et des véhicules transférés. Par ailleurs un programme annuel de colonnes enterrées a été arrêté.

Le montant total des investissements s'élève à **1 152 000€** dont **1 002 000€** pour les véhicules et **150 000€** pour les colonnes enterrées.

La Communauté de Communes « Cœur du Var » a décidé de financer ces investissements par emprunts sur une durée correspondante à celle des amortissements soit 7 ans.

Une consultation a été lancée le **12 octobre 2010** auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

La meilleure proposition est celle du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant : 1 152 000 €**

**Durée : 7 ans**

**Remboursement : mensuel**

Organisme	Type de prêt	Taux	Coût total du crédit	Mensualité	Frais de dossier et engagement
CREDIT AGRICOLE	Taux fixe	<b>2,18%</b>	<b>91 176,31€</b>	14 799,72€	<b>500 €</b>

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **De réaliser un prêt de 1 152 000 € auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions définies ci-dessus afin de financer les investissements relatifs à la collecte des ordures ménagères.**
- **De l'autoriser à signer le contrat de prêt correspondant et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

### **VOTE**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

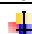


**Abstention : 0**

**PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**





### **2.3 – Calendrier budgétaire 2011**

Pour information, la calendrier budgétaire 2011 a été établi ainsi.





#### **Mardi 01 février 2011 : Commission des finances**

-  Compte administratif 2010
-  Affectation du résultat 2010
-  Orientations budgétaires 2011




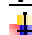

#### **Mardi 08 février 2011 : Présentation en bureau**

-  Compte administratif 2010
-  Compte de gestion 2010
-  Affectation du résultat 2010
-  Orientations budgétaires 2011






#### **Mardi 22 février 2011 : Conseil Communautaire**

-  Compte administratif 2010
-  Compte de gestion 2010
-  Affectation du résultat 2010
-  Orientations budgétaires 2011



#### **Mardi 01 mars 2011 : Commission des finances**

- **Budget 2011**
  -  SPANC
  -  Elimination des déchets
  -  Budget principal
- **Taux de fiscalité**
  -  Additionnelle
  -  T E O M

#### **Mardi 08 mars 2011 : Présentation au bureau**

- **Budget 2011**
  -  SPANC
  -  Elimination des déchets
  -  Budget principal
- **Taux de fiscalité**
  -  Additionnelle
  -  T E O M

#### **Mardi 29 mars 2011 : Conseil Communautaire**

-  Vote des budgets 2011
-  Vote des taux de fiscalité

### **3 – TELE ASSISTANCE :**

#### **3.1 – Participation financière au service de télé assistance pour les personnes âgées au 01.01.2011**

**André RAUFAST**, Vice Président, Maire du Luc en Provence, rappelle que par délibération **N°2007/86** du **27 Novembre 2007**, le Conseil Communautaire a fixé la participation financière de la Communauté de Communes Cœur du Var au service de téléassistance pour les personnes âgées.

Le prestataire chargé de ce service est la société **VITARIS RESPONSE** depuis le **01 Janvier 2008** et pour une durée de 3 ans soit jusqu'au **31.12.2010**.

Une consultation a été lancée le **22 Septembre 2010** dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la période 2011 – 2014.

**7** entreprises ont demandé un dossier.

**4** entreprises ont déposé une offre dans les délais.

La commission s'est réunie à deux reprises les **26 Octobre 2010** et **03 Novembre 2010** afin d'ouvrir les plis et choisir le prestataire au vu du rapport d'analyse des offres.

Le prestataire retenu est **VITARIS RESPONSE** actuel titulaire du marché pour un montant de **9.70 € HT** soit **11.60 € TTC** d'abonnement mensuel (toutes prestations incluses).

Pour mémoire :

- **2007 : 22.87 € TTC**

- **2010 : 17.94 € TTC**

- **2011 : 11.60 € TTC**

Compte tenu de la diminution du coût mensuel d'abonnement, il convient de modifier la participation financière de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Une proposition a été établie (voir copie ci-joint) qui répartit la baisse du coût des prestations sur les abonnés et sur la participation financière de la Communauté de Communes Cœur du Var.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le barème de contribution financière de la Communauté de Communes Cœur du Var au service de télé assistance pour les personnes âgées tel que présenté à compter du 01.01.2011.**

#### **VOTE**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR**

**CONTRIBUTION FINANCIERE A LA TELE ASSISTANCE  
A COMPTEUR DU 01 JANVIER 2011**

REVENUS				ABONNEMENT					
Personne seule		Couple		Montant brut		Participation Communauté de Communes		Participation abonné	
				2010	2011	2010	2011	2010	2011
Inférieur à	570,62 €	Inférieur à	999,46 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	15 €	<b>10,00 €</b>	2,94 €	<b>1,60 €</b>
570,63	à 711,48 €	999,47	à 1 236,36 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	13 €	<b>9,00 €</b>	4,94 €	<b>2,60 €</b>
711,48	à 762,70 €	1 236,37	à 1 318,68 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	12 €	<b>8,00 €</b>	5,94 €	<b>3,60 €</b>
762,71	à 860,88 €	1 318,69	à 1 444,30 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	10 €	<b>7,00 €</b>	7,94 €	<b>4,60 €</b>
860,89	à 1 007,84 €	1 444,31	à 1 622,67 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	9 €	<b>6,00 €</b>	8,94 €	<b>5,60 €</b>
1 007,85	à 1 054,34 €	1622,68	à 1 683,04 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	7 €	<b>5,00 €</b>	10,94 €	<b>6,60 €</b>
1 054,35	à 1 524,49 €	1 683,05	à 2 134,29 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	3 €	<b>3,00 €</b>	14,94 €	<b>8,60 €</b>
Supérieur	à 1 524,50 €	Supérieur	à 2 134,30 €	17,94 €	<b>11,60 €</b>	0 €	<b>0 €</b>	17,94 €	<b>11,60 €</b>

Les montants d'abonnement sont indiqués **TTC** et **mensuels**,

**4 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :****4.1 – Avenant N°1 à la Convention de Délégation de service public du 13/11/2008 avec ALOTRA**

**André RAUFAST**, Vice Président, Maire du Luc en Provence, rappelle que par délibération **N°2008/102** du **28 octobre 2008**, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation de service public avec ALOTRA pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située sur la commune du Luc en Provence.

Cette convention prévoit dans son article 14, les modalités de la participation financière de la Communauté de Communes Cœur du Var et notamment son article 14.3 intéressement de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Son application pour l'exercice 2009 aurait conduit la Communauté de Communes Cœur du Var à verser une somme supérieure au résultat financier du compte d'exploitation.

Ainsi d'un commun accord avec le délégataire, il convenait de proposer un avenant.

Le présent avenant porte sur :

➤ **La modification de l'article 14.2**

- Versement de 1/12<sup>e</sup> de l'exploitation pour l'année considérée.
- Actualisation du montant annuel (actualisation oubliée dans la convention, alors qu'elle était intégrée dans le prévisionnel sur 5 ans).
- Répartition du résultat financier d'exploitation, le résultat excédentaire ou déficitaire sera réparti à 30% pour la Communauté de Communes Cœur du Var et à 70% pour le délégataire.

➤ **La suppression de l'article 14.3**

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver l'avenant N°1 à la convention de délégation de service public du 13 Novembre 2008 avec ALOTRA pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage au Luc en Provence tel que présenté à compter du 01.01.2011.**
- **De l'autoriser à signer l'avenant N°1.**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

**5 – RESSOURCES HUMAINES :****5.1 – Convention avec le Centre de Gestion du Var pour la prise en charge gratuite des examens psychotechniques obligatoires pour le cadre d’emploi des Adjointes techniques territoriaux**

**Claude PONZO**, Président, rappelle que le Conseil communautaire du 26 janvier 2010 a acté le transfert des personnels communaux chargés de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Or les articles 3 et 4 du Décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d’emplois des Adjointes techniques territoriaux prévoit l’obligation d’un examen psychotechnique pour les agents assurant à titre principal la conduite d’un véhicule : il est donc nécessaire de faire passer ces tests aux agents qui assureront à titre principal la conduite des bennes à ordures ménagères et des véhicules servant au ramassage des encombrants.

Cette convention permettra la prise en charge gratuite de ces examens psychotechniques dans la limite de 5 agents par an.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D’approuver la convention avec le CDG 83.**
- **D’autoriser le 1<sup>er</sup> Vice - Président à signer une convention pour l’année 2011 avec le Centre de gestion du Var pour la prise en charge gratuite des examens psychotechniques obligatoires pour le cadre d’emploi des Adjointes techniques territoriaux dans la limite de 5 agents par an.**

**VOTE****Pour : 30****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITIONS ADOPTEES A L’UNANIMITE**

## **5.2 – Accueil de personnes volontaires**

**Claude PONZO**, Président, expose au Conseil Communautaire que le Service Civique permet à tous les jeunes de **16 à 25** ans qui le souhaitent de s'engager sur une période de **6 à 12** mois, pour une mission au service de la collectivité : Culture et Loisirs, Education pour tous, Développement international, Environnement, Intervention d'urgence en cas de crise, Mémoire et Citoyenneté Santé, Solidarité, Sport..., autant de domaines prioritaires pour la Nation et pour l'ensemble de la société.

Le Service Civique donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle de 442,11 Euros net par l'Etat et ouvre droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite). Par ailleurs la structure d'accueil verse au volontaire une prestation de 100,46 euros pour ses frais de transport, logement, nourriture...

La Communauté de communes souhaite participer activement à ce dispositif afin de permettre à des personnes de s'engager activement au service de la collectivité et permettre ainsi :

- La découverte du fonctionnement d'une collectivité publique
- La sensibilisation à l'accueil du public et à la notion de service public
- La sensibilisation à la création de supports communication pour la vulgarisation et la diffusion de l'information scientifique
- Le développement du sens de l'organisation et de la coordination

Pour l'année 2011, il est envisagé d'accueillir un volontaire de Janvier à Juin afin de participer aux projets d'animation et de sensibilisation dans le cadre de la manifestation « Printemps du développement durable ».

### **Sa mission :**

- ❖ Aide à la conception et montage de la manifestation (expositions, animations, ateliers, scénographie, intendance...),
- ❖ Participation à la communication sur l'évènementiel et pour la diffusion du programme,
- ❖ Accompagnement du public (Grand public et enfants) pour l'accueillir, le guider et assurer l'interactivité de certaines animations et expositions,
- ❖ Enquête de satisfaction auprès du public participant et restitution des informations,
- ❖ Compte rendu pour diffusion et promotion de la Communauté de Communes (bulletin intercommunal, site internet, presse...)

Pour l'année 2012, il est envisagé de reconduire l'accueil du volontaire « Printemps du durable » et d'accueillir un volontaire de Janvier à Juin afin de sensibiliser les enfants à la maîtrise de l'énergie.

### **Sa mission :**

- ❖ Prendre contact avec les enseignants en s'inscrivant dans le programme EEDD de la Communauté de Communes Cœur du Var
- ❖ Organiser le planning d'intervention
- ❖ Préparer et proposer des animations relatives aux économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables
- ❖ Animer au sein des classes
- ❖ Evaluer les animations
- ❖ Participer à la semaine du développement durable

D'autres missions peuvent également voir le jour au gré des besoins des différents services de la Communauté de Communes.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- De permettre l'accueil de personnes volontaires en adoptant une délibération de principe.
- De l'autoriser à effectuer une demande d'agrément permettant l'accueil de personnes volontaires à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

**5.3 – Recrutement d'agents polyvalents affectés au service élimination des déchets dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi**

**Claude PONZO**, Président, rappelle que le Conseil Communautaire du 26 janvier 2010 a acté le transfert des personnels communaux chargés de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Afin de pouvoir compléter les effectifs, il pourra s'avérer nécessaire de recruter des agents notamment dans le cadre de contrats uniques d'insertion (contrat d'accompagnement à l'emploi) qui permettent une participation financière de l'Etat. Il convient de préciser que la Communauté de Communes Cœur du Var a été informée par les services du Pôle Emploi que la signature de ces contrats a été suspendue depuis la fin du mois d'octobre 2010.

Une information sur les possibilités de conclure ce type de contrat à partir de Janvier 2011 nous sera communiquée prochainement.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- De permettre le recrutement d'agents affectés au service Elimination des déchets dans le cadre de contrats uniques d'insertion (contrat d'accompagnement à l'emploi) en adoptant une délibération de principe.

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>		

#### **5.4 – Transfert du personnel communal**

**Claude PONZO**, Président, rappelle que le Conseil Communautaire du 26 janvier 2010 a acté le transfert des personnels communaux chargés de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Or selon l'article L.5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales : « *Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré en application de l'alinéa précédent sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.*

*Les modalités du transfert prévu aux alinéas précédents font l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale, prise respectivement après avis du comité technique compétent pour la commune et, s'il existe, du comité technique compétent pour l'établissement public. »*

Le comité technique paritaire du 14 octobre 2010 a émis un avis favorable aux modalités de transfert du personnel des communes affectées au service Collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes Cœur du Var à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'accueillir les personnels des communes de Besse sur Issole, Le Cannet des Maures, Cabasse, Carnoules, Flassans sur Issole, Gonfaron, Puget-Ville, Pignans, Le Thoronet exerçant en totalité leurs fonctions au sein de ces structures et dont la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers » est transférée dans notre établissement,**
- **D'appliquer le régime indemnitaire de la Communauté de Communes plus favorable à ceux de l'ensemble des communes concernées,**
- **De fixer le tableau des effectifs issu de ce transfert.**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

#### **5.5 – Création d'un emploi d'agent de maîtrise en vue du transfert du personnel des ordures ménagères au 1<sup>er</sup> Janvier 2011**

**Claude PONZO** rappelle que le Conseil Communautaire du **26 janvier 2010** a acté le transfert des personnels communaux chargés de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

Suite à un désistement d'un contractuel et au changement des règles de départ à la retraite, il sera procédé au transfert d'un agent de la commune de Puget-Ville qui n'était pas prévu à l'origine. Pour pouvoir le transférer, il est nécessaire de créer un emploi d'agent de maîtrise.

**Claude PONZO propose au Conseil communautaire**

- **d'approuver la création d'un emploi agent de maîtrise**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>		

## 6 – ELIMINATION DES DECHETS :

### 6.1 – Attribution du marché de la collecte des déchets ménagers de la commune du Luc

Jean-Luc LONGOUR, Vice Président, Maire du Cannet des Maures expose au Conseil Communautaire qu'un marché européen a été lancé pour la collecte des déchets ménagers de la commune du Luc en Provence pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois 1 an.

Une publicité a été adressée aux publications du BOAMP et du JOUE le **11/09/2010**.

Le montant du marché estimé est de **1 800 000€ TTC** sur 4 ans.

Sur 6 entreprises qui ont retiré le dossier de consultation, seules 2 entreprises ont déposé une offre.

N° de pli	Raison sociale et adresse des candidats	Commentaires sur la candidature
1	<b>EURL AXOLEO</b> EURL AXOLEO 22 Lot Garin La Carapa 97356 MONTSINERY	Le candidat se présente seul
2	<b>GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT</b> GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT 109 Rue Jean Aicard 83300 DRAGUIGNAN	<b>Liste des cocontractants :</b> Dragui-transport (Groupement solidaire)

Une première commission d'appel d'offres s'est réunie le **26 octobre 2010** pour l'ouverture des plis et une deuxième commission s'est réunie le **9 novembre 2010** pour l'attribution des marchés.

Toutes les pièces administratives étant présentes, les 2 candidatures ont donc été jugées recevables.

L'analyse des offres a été ensuite réalisée conformément aux critères établis dans le règlement de la consultation à savoir :

- Valeur technique (**50%**)
- Prix (**50%**)

	Prix	Valeur Technique	TOTAL
Entreprise	Note pondérée (50%)	Note pondérée 50%	Note totale sur 20
<b>AXELEO</b>	9,85	5,00	14,85
<b>GPE / DT</b>	10,00	7,00	17,00

Les entreprises ont été classées ainsi

Entreprise	Classement
<b>AXELEO</b>	2
<b>GPE /DT</b>	1

La commission d'appel d'offres a donc choisi d'attribuer le marché au groupement Groupe Pizzorno Environnement / Dragui-transports pour un montant total de **2 082 763.81 € TTC**.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- De l'autoriser à signer l'attribution du marché au groupement Groupe Pizzorno Environnement / Dragui-transportes pour un montant total de 2 082 763.81 € TTC.
- De l'autoriser à signer toute pièce nécessaire à son exécution

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

### **6.2 – Avenants pour le traitement des déchets issus des déchèteries**

**Jean-Luc LONGOUR, Vice Président**, rappelle au Conseil Communautaire que pour le traitement des déchets issus des déchèteries, un marché avait été signé pour 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La Communauté de Communes souhaite poursuivre sa politique de recyclage en traitant les bois d'agglomérés qui jusqu'à présent partaient avec les encombrants.

Ce nouveau tri permettra de détourner environ 40% du flux des encombrants vers cette nouvelle filière et permettra également de faire des économies : 1 tonne d'encombrants traité aujourd'hui est à 76 €/tonne contre 38 €/tonne pour les bois.

Cette modification entraîne des changements dans les contrats et des avenants aux marchés sont nécessaires.

La commission d'appel d'offres a validé ces avenants :

- Lot 3 (inertes) : transfert d'une benne inertes 15m<sup>3</sup> de la déchèterie du Cagnet des Maures sur la déchèterie de Pignans ce qui permet de conserver 2 bennes encombrants et 1 benne 30 m<sup>3</sup> bois sur la déchèterie du Cagnet-des-Maures.

**Pas de changement de montant.**

- Lot 4 (encombrants) : Suppression de 2 bennes encombrants, une sur la déchèterie de Pignans et une sur la déchèterie de Flassans.

**Nouveau montant du marché 289 581.67 € TTC au lieu de 293 094.82 € TTC.**

- Lot 7 (bois non traités) : mise en place de 3 bennes 30m<sup>3</sup> bois à la place des bennes 15m<sup>3</sup> pour traiter les bois de classe A et B.

- mise à disposition d'un caisson 30 m<sup>3</sup> = 90€ HT

- enlèvement du caisson = 85 € HT par benne

- traitement du bois = 38 € HT /tonne

**Nouveau montant de marché : 68169.90€ TTC au lieu de 66232.90€ TTC**

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- De l'autoriser à signer les avenants correspondants et toute autre pièce nécessaire à son exécution.

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

**6.3 – Transfert du contrat de lavage des conteneurs de la commune de Pignans**

**Jean-Luc LONGOUR, Vice Président**, informe le Conseil Communautaire que la Commune de Pignans a contracté un marché avec la société ANCO pour le lavage de ses conteneurs.

Or à partir du 01/01/2011, la Communauté de Communes « Cœur du Var » exercera pleinement la compétence de collecte des ordures ménagères et des emballages.

Il est donc nécessaire que soit pris un avenant au marché conclu en date du 21 Avril 2009 avec la Société ANCO, pour le lavage des conteneurs, transférant la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes « Cœur du Var », laquelle assumera aux lieu et place de la commune de Pignans toutes les charges, clauses et conditions au marché.

Le contrat a démarré le 18 Novembre 2009 pour une durée maximale de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois).

Il est prévu que chaque partie puisse y mettre un terme par lettre recommandée 3 mois avant la date d'anniversaire d'acceptation du dit contrat, en l'occurrence le 18 Novembre.

Ce contrat porte sur 150 bacs ordures ménagères 660L et 60 bacs emballages 660 L.

Le montant d'une journée de prestation est de 810 € HT. Le montant d'une heure supplémentaire est de 90 € HT.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver les termes de cet avenant**
- **De l'autoriser à signer l'avenant correspondant et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

**6.4 – Cession du broyeur mobile de la déchèterie du Cannet des Maures**

**Jean-Luc LONGOUR, Vice Président**, expose au Conseil Communautaire qu'un broyeur mobile avait été acheté à l'ouverture des déchèteries pour fonctionner sur le site du Cannet-des Maures. Ce broyeur nous a été vendu par le SIVOM du pays des Maures pour un montant de 40 000 €.

A l'usage ce broyeur présente de nombreux inconvénients, notamment une quasi-impossibilité de le déplacer (trop fragile) et des coûts de fonctionnement exorbitants. A titre d'exemple en 2010, il a fonctionné une dizaine de jours et ce malgré de nombreuses réparations. Par conséquent, nous souhaitons nous séparer de ce broyeur. Une offre de rachat nous a été proposée par l'entreprise BERTOSSA du Thoronet pour une somme forfaitaire de 18 000 € (tracteur + broyeur).

Les déchets verts du Cannet des Maures ne seront plus broyés directement sur site ; ils seront entreposés sur la plateforme de broyage par les administrés et chargés par le prestataire avec un grappin dans des camions à fond mouvant (90m3) permettant ainsi de limiter les trajets par rapport à une benne traditionnelle de 30m3.

L'acquisition d'un compacteur sur berce monté sur un camion 19t est à l'étude pour diminuer les coûts de transport : ce compacteur tournerait sur les trois déchèteries et serait utilisé pour les cartons, les déchets verts, les encombrants, le bois et la ferraille.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'accepter l'offre d'acquisition de l'entreprise BERTOSSA du Thoronet pour une somme forfaitaire de 18 000 € (tracteur + broyeur).**
- **De l'autoriser à signer les documents relatifs à cette cession.**

**VOTE****Pour : 30****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

**7 – FORET :****7.1 – Demande de subvention départementale patrouilles équestres 2011**

**Guy VERGARI**, Vice Président, Maire des Mayons, expose au Conseil Communautaire que la Plaine des Maures est aujourd'hui considérée comme une zone d'intérêt majeur pour la protection du patrimoine naturel méditerranéen en France et en Europe.

Les vastes espaces naturels qu'elle englobe font l'objet d'une fréquentation croissante par un public à la recherche de loisirs de nature.

Pour favoriser une fréquentation respectueuse de la qualité de cet environnement et sous l'égide du Conseil Général du Var, le S.I.V.O.M. du Centre Var puis la Communauté de Communes a mis en place depuis 1997, une patrouille équestre.

Il est proposé que la Communauté de Communes « Cœur du Var – Plaine des Maures » prenne à nouveau en charge cette action pour l'année 2011 en faisant appel à un prestataire de service extérieur et en sollicitant une subvention du Département pour financer cette action.

La patrouille équestre composée de deux personnes à cheval aura une mission d'information du public autant que de prévention et de surveillance.

Pour 2011 comme depuis 2006 il est proposé d'élargir la période de fonctionnement de la fin mars 2011 à la mi-novembre 2011 soit au total **34 jours** de patrouille à l'exception des mois de juillet et août.

Le coût de l'opération s'élève à **14 000 €**.

Le plan de financement prévisionnel peut être établi ainsi qu'il suit :

<b>Subvention du Département</b>	<b>: 7 944 €</b>
<b>Participation de la Communauté de Communes</b>	<b>: 6 056 €</b>
	=====
<b>TOTAL</b>	<b>: 14 000 € TTC</b>

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **De mettre en place une patrouille équestre dans la Plaine des Maures pour 2011 selon le calendrier présenté.**
- **D'adopter le plan de financement prévisionnel établi ci-dessus.**
- **De solliciter une subvention du Conseil Général de 7 944 €.**
- **De l'autoriser à signer tout document nécessaire à son exécution.**

**VOTE****Pour : 30****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**

## **8 – SCOT Aménagement du territoire :**

### **8.1 – Convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA**

**Gabriel UVERNET**, Vice Président, Maire du Thoronet, expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a été saisie par plusieurs communes afin d'étudier la possibilité de signer une convention d'intervention foncière avec la SAFER à l'échelle intercommunale.

Etat des lieux : 4 communes signataires individuellement à ce jour (Puget ville, le Luc, le Thoronet, Pignans) pour un montant total de **3 520€ HT/an**

Intérêt de cette convention :

- un outil d'intervention et de maîtrise foncière dans les secteurs à vocation agricole et naturelle pour les 11 communes et la Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences
- un outil d'observation des marchés fonciers agricoles locaux
- un outil d'évaluation des politiques publiques

Objet de cette convention :

- mettre à disposition des 11 communes et de la Communauté de Communes la possibilité de saisir la SAFER pour préempter du foncier agricole ou naturel
- mettre à disposition un portail cartographique par le biais d'internet permettant d'observer et d'analyser en temps réel toutes les notifications de préemption dont est saisie la SAFER sur le territoire ainsi que ses rétrocessions. (cf. présentation ci-annexée).
- Produire des synthèses statistiques et cartographiques en matière de foncier agricole sur le territoire à partir de ces informations.
- La SAFER se rémunère sur les acquisitions qui pourraient être faites dans le cadre de l'usage de son droit de préemption.
- Le coût de la convention est estimé à **5 896€HT/an** soit 22€HT par notification de préemption transmise.

**Alain MEUNIER**, délégué communautaire Le Luc, se félicite de l'examen de cette convention en commission.

Il avait indiqué lors de cette commission qu'il convenait de modifier l'article 3.2 et notamment sur les risques financiers liés au contentieux.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Cœur du Var n'est pas compétente et cette délibération si elle est prise est susceptible d'être attaqué devant le tribunal administratif. En tout état de cause, s'il y a vote, « je voterai contre ».

**Christian GERARD**, rappelle que c'est à la demande des communes que les modifications de statuts ont été adoptées par délibération N°2009/78 du 27/10/2009, et approuvées par l'ensemble des communes de Cœur du Var. L'arrêté préfectoral du 27 Mai 2010 a entériné ces modifications.

Dans le cadre de la compétence de l'aménagement de l'espace, les modifications ont été apportées afin notamment de pouvoir conclure des conventions avec l'Etablissement Public Foncier Régional PACA (EPFR) et la SAFER PACA.

**Le Conseil Communautaire décide de reporter l'examen de ce point lors d'une prochaine séance.**

**9 – SERVICE JEUNESSE**

En l'absence de **Patrick ASTESANA**, Vice Président, Maire de Pignans, **Christian GERARD** expose au Conseil Communautaire que la commission animation jeunesse réunie le 03 novembre 2010 a proposé certaines modifications dans le fonctionnement des centres de loisirs, propositions examinées et validées en bureau du **9 novembre 2010**.

Il présente les points qui suivent.

**9.1 – Organisation des petites vacances scolaires**

**Le bureau du 07 septembre 2010** a reconduit l'organisation des séjours (étendue aux 11 communes) pour février et avril 2011, tout en maintenant la mise en place des mini stages sur les 2 collèges, et **le bureau du 26 octobre 2010** a validé :

- L'évaluation financière 2011 et le recrutement d'un directeur pour un besoin occasionnel.
- Les séjours d'avril 2011 qui comporteront que **9 jours (5 jours la 1<sup>ère</sup> semaine, 4 jours la 2<sup>ème</sup> semaine)**.

**Le Conseil Communautaire prend acte de l'organisation des petites vacances scolaires 2011.**

**9.2 – Participation des familles aux séjours de février 2011**

**Le bureau du 09 novembre 2010** propose de fixer la participation des familles pour les séjours ski de février 2011 fixé à **324 €**.

Ce montant comprend l'hébergement en pension complète et toutes les prestations liées à l'activité ski qui s'élève à **300 €**, et le coût de transport à **24 €**, la Communauté de Communes prenant en charge les frais de personnel.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire de :**

- **Fixer la participation des familles à 324 € pour les séjours de février 2011.**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>		

**9.3 – Organisation EAL les Siques 2011**

Sur l'accueil de loisirs des Siques, on constate depuis 3 ans, un coût élevé de fonctionnement pour très peu d'enfants qui fréquentent la formule « colo » (avec hébergement).

**Dans l'optique d'améliorer et faire évoluer l'offre de loisirs, le Bureau du 9 novembre 2010 a validé :**

- **La création de 2 séjours, un en juillet et un en août, à titre expérimental**
- **La suppression de la formule « colo »**

De cette nouvelle offre de loisirs, en découlerait une économie globale estimée à 22 000€ par rapport à 2010.

**Le Conseil Communautaire prend acte :**

- **de la création de 2 séjours, à titre expérimental**
- **de la suppression de la formule «colo »**

**9.4 – Participation des familles aux séjours d'été 2011**

La Commission animation jeunesse du **3 novembre 2010** et le Bureau du **9 novembre 2010** proposent de répercuter le coût total des séjours sur la participation des familles.

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire de :**

- **Fixer les tarifs des séjours d'été 2011, comme suit :**  
**Séjour 1 : du 4 au 8 juillet 2011 : 115 € (soit 23 € par jour)**  
**Séjour 2 : du 22 au 26 août 2011 : 135 € (soit 27 € par jour)**  
 Pour mémoire l'ex formule « colo » était à 22 € par jour.

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE</b>		

**10 – ESPACES NATURELS SENSIBLES****10.1 – Signature de la convention de financement 2011 Etat / FEDER Cœur du Var pour l'animation Natura 2000**

**Jean-Luc LONGOUR**, Vice Président, rappelle que depuis deux ans Cœur du Var est structure animatrice des deux sites Natura 2000 «Plaine des Maures» [sites Natura 2000 FR9301622 (partie) et FR9310110] et « Lac Redon-Marais de Gavoty-Lac de Bonne Cougne » (site FR9301621).

Ses missions sont les suivantes :

- Diffusion, concertation, communication, sensibilisation, valorisation,
- Veille et conseil pour l'évaluation des incidences et l'évaluation environnementale,
- Gestion et contractualisation,
- Suivi, bilan et évaluation.

Les conventions de financements entre Cœur du Var et l'Etat et Cœur du Var et le FEDER doivent être renouvelées pour l'année 2011. Un nouveau dossier de demande de subvention doit être présenté à l'Etat et au FEDER afin d'assurer la continuité des missions.

Le budget prévisionnel retenu pour être éligible auprès de l'Etat et du FEDER en 2011 est le suivant :

1 année de salaire de la chargée de mission	45 700 € TTC
Animations scolaires 2011 sur les sites Natura 2000	10 000 € TTC
Création et pose de panneaux d'information sur le site Natura 2000	4 000 € TTC
Achat d'1 GPS pour géolocaliser les contrats Natura 2000	2 500 € TTC
Frais postaux	300 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>62 500 € TTC</b>

La réalisation des opérations seront subventionnées de la manière suivante :

<b>Etat</b>	<b>40%</b>	<b>25 000 € TTC</b>
<b>Europe (FEDER)</b>	<b>40%</b>	<b>25 000 € TTC</b>
Autofinancement Cœur du Var	20%	12 500 € TTC
Coût total de l'opération	100%	62 500 € TTC

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté**
- **De solliciter pour l'animation Natura 2000 les financements suivants auprès de :**
  - l'Etat une subvention de 25 000 €
  - l'Europe (FEDER) une subvention de 25 000 €
- **De l'autoriser à signer toute autre pièce nécessaire à son exécution**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

## 10.2 – Demande de financements dans le cadre des contrats Natura 2000 sur les ouvrages DFCI du Pourié, de la Tire et du Neuf-Riaux

Depuis 2009 la Communauté de Communes « Cœur du Var » prend en compte le respect des objectifs de conservation de la biodiversité sur le site Natura 2000 Plaine des Maures dans ses travaux d'entretien des ouvrages DFCI.

L'entretien des pare-feux est financé par le Conseil général et le Conseil régional, les contrats Natura 2000 permettent de financer les surcoûts des interventions liées à la prise en compte de la biodiversité du site.

Sur la programmation 2011, trois pare-feux sur la commune du Cannet des Maures sont ainsi concernés :

- la piste du Pourié
- la piste de la tire
- la piste de Neuf-Riaux

Compte tenu des éléments d'inventaire du DOCOB approuvé le 6 février 2006 et compte tenu de la cartographie du Plan National d'Action pour la tortue d'Hermann, il est possible de faire deux types de contrats sur ces pare-feux :

- des **contrats forestiers** mobilisant la **mesure F22708** pour des dégagements et débroussailllements manuels sur les secteurs à tortue d'Hermann, les secteurs de mares temporaires méditerranéennes.
- des **contrats non forestiers-non agricoles** qui mobilisent la **mesure A32305R** pour l'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage léger.

Il est donc proposé le budget prévisionnel suivant sur une durée de 5 ans :

### 1) Contrat forestier Piste du Pourié :

Pour cet ouvrage, les financements demandés couvrent le surcoût de l'intervention manuelle pour la prise en compte des secteurs à tortues de sensibilité maximale soit le budget prévisionnel suivant pour 2011 et la repasse en 2014 :

Code DOCOB*	Année des travaux	Coût unitaire	Montants des travaux HT	Montant des travaux TTC	Surfaces engagées
<b>Mesure F22708 :</b> Réalisation de dégagements ou de débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	2011	1500€/ha	30 345,00	36292,62	20,23ha
	2014	1500€/ha	30 345,00	36292,62	
	<b>Total</b>			<b>60 690,00€</b>	<b>72 585,24€</b>

\* Document d'objectif

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Financements demandés	2011	2014	Montant total pour les 5 ans de contrat
Etat à hauteur de 45%	16 331,68 € TTC	16 331,68 € TTC	<b>32 663,36 € TTC</b>
FEADER à hauteur de 55%	19 960,94 € TTC	19 960,94 € TTC	<b>39 921,88 € TTC</b>

## 2) Contrat forestier piste de la Tire

Pour cet ouvrage, les financements demandés couvrent le surcoût de l'intervention manuelle pour la prise en compte des secteurs de mares temporaires soit le budget prévisionnel suivant pour 2011 et la repasse en 2014 :

Code DOCOB*	Année des travaux	Coût unitaire	Montants des travaux HT	Montant des travaux TTC	Surfaces engagées
<b>Mesure F22708 :</b> Réalisation de dégagements ou de débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	2011	1500€/ha	660,00	789,36	0,44ha
	2014	1500€/ha	660,00	789,36	
	<b>Total</b>		<b>1320,00€</b>	<b>1578,72€</b>	<b>0,44ha</b>

\* Document d'objectif

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Financements demandés	2011	2014	Montant total pour les 5 ans de contrat
Etat à hauteur de 45%	355,21 € TTC	355,21 € TTC	710,42 € TTC
FEADER à hauteur de 55%	434,15 € TTC	434,15 € TTC	868,30 € TTC

## 3) Contrat non forestier – non agricole piste de la Tire

Pour cet ouvrage, les financements demandés couvrent le surcoût de l'intervention en gyrobroyage léger sur un secteur à tortues de sensibilité forte soit le budget prévisionnel suivant pour 2011 et la repasse en 2014 :

Code DOCOB*	Année des travaux	Coût unitaire	Montants des travaux HT	Montant des travaux TTC	Surfaces engagées
<b>Mesure A32305R</b> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	2011	1000€/ha	24 370,00	29 146,52	24,37ha
	2014	1000€/ha	24 370,00	29 146,52	
	<b>Total</b>		<b>48 740,00€</b>	<b>58 293,04€</b>	<b>24,37ha</b>

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Financements demandés	2011	2014	Montant total pour les 5 ans de contrat
Etat à hauteur de 50%	14 573,26 € TTC	14 573,26 € TTC	29 146,52 € TTC
FEADER à hauteur de 50%	14 573,26 € TTC	14 573,26 € TTC	29 146,52 € TTC

## 4) Contrat forestier piste de neuf Riaux

Pour cet ouvrage, les financements demandés couvrent le surcoût de l'intervention manuelle pour la prise en compte des secteurs de mares temporaires soit le budget prévisionnel suivant pour 2011 et la repasse en 2014 :

Code DOCOB*	Année des travaux	Coût unitaire	Montants des travaux HT	Montant des travaux TTC	Surfaces engagées
mesure F22708 : Réalisation de dégagements ou de débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	2011	1500€/ha	240,00	287,04	0,16ha
	2014	1500€/ha	240,00	287,04	
	<b>Total</b>		<b>480,00€</b>	<b>574,08€</b>	<b>0,16ha</b>

\* Document d'objectif

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Financements demandés	2011	2014	Montant total pour les 5 ans de contrat
Etat à hauteur de 45%	129,17 € TTC	129,17 € TTC	258,34 € TTC
FEADER à hauteur de 55%	157,87 € TTC	157,87 € TTC	315,74 € TTC

### 5) Contrat non forestier – non agricole piste de neuf Riaux

Pour cet ouvrage, les financements demandés couvrent le surcoût de l'intervention en gyrobroyage léger sur un secteur à tortues de sensibilité moyenne à forte soit le budget prévisionnel suivant pour 2011 et la repasse en 2014 :

Code DOCOB*	Année des travaux	Coût unitaire	Montants des travaux HT	Montant des travaux TTC	Surfaces engagées
<b>Mesure A32305R</b> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	2011	1000€/ha	5810,00	6 948,76	5,81ha
	2014	1000€/ha	5810,00	6 948,76	
	<b>Total</b>		<b>11 620,00€</b>	<b>13 897,52€</b>	<b>5,81ha</b>

Le plan de financement prévisionnel est ainsi établi :

Financements demandés	2011	2014	Montant total pour les 5 ans de contrat
Etat à hauteur de 50%	3 474,38 € TTC	3 474,38 € TTC	6 948,76 € TTC
FEADER à hauteur de 50%	3 474,38 € TTC	3 474,38 € TTC	6 948,76 € TTC

**Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver les plans de financement prévisionnels des opérations présentées ci-dessus**
- **De solliciter auprès de l'Etat et du FEADER les subventions correspondantes**
- **De l'autoriser à signer toute autre pièce nécessaire à leurs exécutions**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b>Pour : 30</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE</b>		

### **QUESTIONS ORALES :**

- **Yves ORENGO**, Vice Président, informe le Conseil Communautaire que le PLU de la Commune de Gonfaron sera applicable en Janvier 2011.  
Ce PLU permettra de pouvoir mettre en œuvre les équipements futurs du Centre de Loisirs des Sigues.  
Il informe d'autre part le Conseil Communautaire d'une réunion le **08 Décembre 2010** à propos de projets d'une usine de Biomasse et d'un parc photovoltaïque sur une zone de 40Ha, qu'il serait on de coupler avec le compostage.
- **Jean-Luc LONGOUR**, Vice Président, demande à ce que l'accès à la Maison Médicale de Garde soit aménagé pour l'accessibilité des handicapés.
- **Max BASTIDE**, Vice Président, Maire de Puget-Ville pose la question de la collecte des ordures ménagères le **Dimanche 02 Janvier 2011**. Le renseignement sera pris auprès du service concerné.  
Par ailleurs, une réunion de la commission tourisme communication sera programmée prochainement, **Max BASTIDE** prendra contact avec **Olivier LANFRANCHI**.
- **Guy HILY**, délégué communautaire, Le Thoronet, est heureux de constater qu'après sont intervention du 21 Septembre 2010, des réunions se soient tenues où les projets ont été débattus. Il réitère sa demande concernant l'aspect touristique lié à l'abbaye du Thoronet et sur une école des Arts.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.**